



MRC de
L'Islet

DEMANDES ÉLECTORALES 2026



01

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

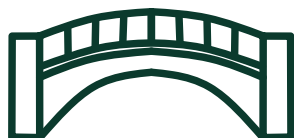
Investir pour garantir des services accessibles et de qualité sur l'ensemble du territoire.



02

TRANSPORT COLLECTIF

Assurer un financement équitable des services de transport collectif.



03

VOIRIE LOCALE

Revoir le Programme d'aide à la voirie locale pour tenir compte de la capacité de payer des petites municipalités et de l'ampleur du réseau routier sous leur responsabilité.



04

MAINTIEN DES ÉCOLES

Revoir les outils utilisés pour déterminer le maintien des écoles en milieu rural.



05

ÉCONOMIE

Soutenir à long terme les régions les plus impactées par les tarifs douaniers américains.



06

RÉGLEMENTATION

Alléger le fardeau réglementaire et administratif des municipalités de moins de 5 000 habitants.



*MRC de
L'Islet*

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

La MRC de L'Islet présente un taux de défavorisation matérielle et sociale supérieur au reste de la région Chaudière-Appalaches, ce qui accentue les besoins en santé et services sociaux. À l'heure actuelle, les ressources publiques peinent à répondre à la demande. La situation est particulièrement difficile pour les personnes âgées et les jeunes familles.

Pour faire face à la situation, l'ajout de médecins et d'infirmières praticiennes spécialisées dans les points de service existants est nécessaire, ainsi que le déploiement de cliniques mobiles (vaccination, prélèvement sanguin, etc.) sur l'ensemble du territoire. Un soutien accru au milieu communautaire est également requis, notamment pour la mise à niveau des installations de la Maison de la Famille de la MRC de L'Islet qui vient en aide à près de 900 personnes chaque année, dont une majorité référée par le centre intégré de santé et de services sociaux local.

TRANSPORT COLLECTIF

Sur les 879,6 M\$ investis en transport collectif par le gouvernement du Québec en 2024, seuls 3 M\$ ont été consacrés à l'ensemble des organismes municipaux et intermunicipaux responsables du transport collectif régional et du transport adapté. C'est 0,3 % de l'enveloppe totale. L'écart de densité entre les territoires ne peut à lui seul justifier ces chiffres, d'autant que la demande pour ce type de service est en forte hausse dans plusieurs régions.

Sur le territoire de la MRC de L'Islet, près de 20 000 déplacements sont effectués chaque année pour une population de 17 816 habitants. La fréquentation a augmenté de 49,6 % de 2024 à 2025 et devrait croître encore d'environ 35 % en 2026. Une enveloppe supplémentaire d'au moins 150 000 \$ par année est nécessaire pour répondre à cette croissance et maintenir un service essentiel pour les travailleurs, les étudiants, les personnes âgées et les populations défavorisées du territoire.

VOIRIE LOCALE

Plus de la moitié (62,4 %) du réseau routier de la MRC de L'Islet relève des municipalités locales, ce qui représente plus de 500 kilomètres de routes et de chemins à entretenir. Cette responsabilité a un coût de plus en plus difficile à assumer.

La valeur foncière moyenne des résidences, établie à 193 491 \$, est en effet la plus basse de toute la région, ce qui limite la capacité des municipalités à réaliser les travaux nécessaires. L'accroissement des coûts des travaux observé au cours des dernières années affecte aussi les projets. Les études préliminaires représentent à elles seules des dizaines de milliers de dollars en dépense. Face à cette situation, plusieurs municipalités renoncent à soumettre une demande au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

Si rien n'est fait, de nombreuses infrastructures routières tomberont en désuétude. Il est crucial de revoir le programme d'aide pour tenir compte des capacités de payer des municipalités et de l'ampleur du réseau routier sous leur responsabilité. Un meilleur partage de l'enveloppe disponible entre les MRC est aussi souhaité. En 2026, seulement 1,4 % de l'enveloppe totale du PAVL pour la Côte-du-Sud a en effet été attribué à des municipalités de notre MRC, et ce, même si des projets d'envergure avaient été soumis.

MAINTIEN DES ÉCOLES

Sur les 10 écoles primaires de la MRC de L'Islet, 2 sont actuellement menacées de fermeture. Les communautés concernées travaillent avec le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud afin d'identifier des solutions viables, tant pour les communautés visées que pour l'administration scolaire. Pour l'heure, aucune piste d'action n'a toutefois été retenue.

Les écoles de proximité sont essentielles à l'attractivité, à l'occupation du territoire et au maintien des services dans les communautés rurales. Dans une région étendue comme la nôtre, elles évitent aussi aux élèves de devoir parcourir des dizaines de kilomètres chaque jour pour aller en classe, et ce, dès leur entrée à la maternelle. Nous demandons de revoir les outils utilisés pour déterminer le maintien des écoles, notamment l'indice de milieu socioéconomique, qui ne reflète pas adéquatement la réalité et la diversité des milieux ruraux. Les décisions concernant l'avenir des écoles doivent tenir compte davantage des réalités territoriales, démographiques et sociales propres à chaque communauté.

ÉCONOMIE

Les tarifs douaniers américains affectent les exportations et les coûts de production de plusieurs entreprises manufacturières de la MRC de L'Islet. Cette conjoncture a d'ores et déjà mené à des mises à pied. À terme, les impacts pourraient s'étendre aux sous-traitants, aux transporteurs et ultimement, aux commerces de proximité. Le ralentissement économique anticipé pourrait aussi forcer l'exode des travailleurs et travailleuses qualifiés, ce qui aurait un effet dévastateur sur notre bilan démographique et accentuer la dévitalisation de notre territoire.

Des programmes ont été mis en place pour aider les entreprises à faire face temporairement à la situation. Dans des régions comme la nôtre, les impacts de ces bouleversements économiques se feront toutefois sentir sur plusieurs années. Un soutien à long terme doit par conséquent être envisagé.

RÉGLEMENTATION

Les municipalités doivent composer avec une multitude d'exigences réglementaires et administratives. Au cours des quatre dernières années seulement, 125 modifications réglementaires et législatives les concernant ont été effectuées. La lourdeur des différents processus de reddition de comptes qui leur sont imposés pose aussi des défis importants.

La gestion publique exige une transparence de tous les instants. Il est donc normal que les municipalités voient leurs actions étroitement encadrées et qu'elles doivent rendre des comptes sur l'usage des sommes qui leur sont versées. L'ampleur de ces exigences monopolise toutefois une part trop importante des ressources des petites municipalités. Un allègement réglementaire et administratif est nécessaire, particulièrement pour les municipalités de moins de 5 000 habitants.